

No. 7.—TABLEAU montrant le revenu de diverses seigneuries comme fournis par les propriétaires aux commissaires de 1843.

Seigneuries.	Districts.	Propriétaires.	Superficie en arpents.	Lods et ventes annuelles.	Cens et rentes annuelles.	Total redevances.	Revenu annuel des moulins.	Remarques.
La Prairie	Montreal.....	La couronne	56,448	£ 179	£ 263	£ 442	£ 280	* Il y a divergence
Notre Dame.....	Quebec.....	Do.	28,224	89	92	181	60	quant à la superficie
Contrecoeur	Montreal.....	Hon. Mailhot	28,224	300	163	468	25	de Grandpré entre la
Ste. Anne et St. Denis.....	Kanouraska	Hon. Dionne	22,932	71	36	107	275	carte et la topogra-
St. Roch des Aunais.....	Quebec	Do.	42,336	215	131	346	399	phie de Bonchette,
Kanouraska et Grand-ville	Kanouraska	Madame Taché	52,920	200	60	260	Pas donné.	j'ai pris la moindre
Grandpré, Dumontier et rive de Géorgesbois.....	Trois-Rivieres.....	Colonel Guy	* 63,594	125	250	125	pour ce tableau; j'im-
St. Hyacinthe	Montreal.....	L. A. Dessaulles	127,008	400	1600	2000	1650	pute sur le revenu la
Rivière Ouelle	Kanouraska	P. Casgrain	49,392	130	125	255	300	somme de £125 pour
Beloeil	Montreal.....	Mme. de Montreuil	42,336	215	650	100	les lods et ventes, le retour étant en somme
L'Isle	Quebec	C. E. Casgrain	21,168	100	25	125	200	et ventes, le même men- tant que pour St. Roch
			534,492	2024	2500	5084	3289	qui a la même superficie.

Il paraîtra assez correct de croire que les 13 seigneuries ci-dessus, comptant parmi les plus belles des quatre grands districts du Bas-Canada, peuvent servir dans leur ensemble comme base de calculs propres à établir une moyenne de la valeur des lods et ventes.

Avant tout, il convient de déduire du montant total de la superficie en arpents, les chiffres suivants représentant le nombre d'arpents non concédés alors, savoir: — l'Our St. Roch, 10,000; Grandville, 3,000; Grandpré, Dumontier et Grosbois, 15,000; Rivière Ouelle, 18,000; total, 46,000 à soustraire de £34,592. Or, £2,024 Os. 01, répartis par arpents superficiel sur 488,492 arpents, donne une rente annuelle d'un peu moins que 2 sols par arpent comme représentation du revenu des lods et ventes.

Le tableau suivant est encore un meilleur critérium comprenant une moyenne de sept années, il est extrait des renseignements fournis à la commission de 1843 par William P. Christie, propriétaire des seigneuries qui y sont mentionnées.